conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basatop Fair



Version: 3.2 Date de révision: 08.02.2021

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Basatop Fair

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

: Engrais

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS

49 avenue Georges Pompidou F-92593 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 49 64 59 50

Téléfax : +33 (0)1 49 64 59 90

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : info@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Quality / Safety / Environment Téléphone: +49 (0) 2151 - 579 - 0

Schweiz/Suisse/Svizerra: Tox Info Suisse

Telefon: 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, en-

traîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, en-

traîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Elimination**:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une ins-

tallation d'élimination des déchets agréée.

Information supplémentaire : "Harzardous Substances" législation allemand (Ge-

fahrstoffverordnung) Appendic I, No. 5 (Nitrate d'Ammo-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basatop Fair



Version: 3.2 Date de révision: 08.02.2021

niaque group C III)

2.3 Autres dangers

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais

NPK - engrais contient: Nitrate d'ammonium, sels d'ammonium, phosphates, Sulfate de Magnésium, Sulfate de Potassium, sels de calcium, potassium et éventuellement magné-

sium et oligo-éléments.

et Urée

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27- XXXX	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - <= 45
tétraborate de disodique pentahy- draté	12179-04-3 215-540-4 01-2119490790-32- XXXX	Repr. 1B; H360FD Eye Irrit. 2; H319	<= 0,2
sulfate de cuivre	7758-98-7 231-847-6 01-2119520566-40- XXXX	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Acute Tox. 4; H302	<= 0,5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Appeler un médecin.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamé-

tason en aérosol (atomiseur).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basatop Fair



Version: 3.2 Date de révision: 08.02.2021

En cas de contact avec la

peau

: Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les

yeux

: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 mi-

nutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:

Méthémoglobinémie

Risques : Contrôle ultérieur pour pneumonie et oedème pulmonaire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de facon symptomatique.

Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction appro-

priés

: Eau

Moyens d'extinction inappro-

priés

: Mousse

Poudre chimique sèche Dioxyde de carbone (CO2)

Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

ment de gaz et de vapeurs irritants.

Oxydes d'azote (NOx)

Ammoniac

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basatop Fair



Version: 3.2 Date de révision: 08.02.2021

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conserver hors de la portée des enfants.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Utiliser un équipement de manutention mécanique. Méthodes de nettoyage

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

: Éviter une exposition directe au soleil.

Protéger de la chaleur.

Protéger de toute contamination.

Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection

contre l'incendie et l'explo-

sion

: Ce produit n'est pas inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières combus-

tibles.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais.

Protéger de l'humidité.

Précautions pour le stockage

en commun

: Conserver à l'écart des acides forts. Conserver à l'écart des bases fortes.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Classe de stockage (Alle-

magne) (TRGS 510)

: 5.1C, Nitrate d'ammonium et préparations contenant du ni-

trate d'ammonium

Humidité : Conserver dans un endroit sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette

substance/ce mélange.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basatop Fair



Version: 3.2 Date de révision: 08.02.2021

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
tétraborate de disodique penta- hydraté	12179-04-3		3 mg/m3	DE TRGS 900
Catégorie valeur limite maximale	8;(II)			
Information sup- plémentaire	AGS, The threshold value is based on the element content of the corresponding metal., When there is compliance with the OEL and biological tolerance values, there is no risk of harming the unborn child			
		Valeurs limites d'exposition	0,5 mg/m3 (Borate)	DE TRGS 900
Catégorie valeur limite maximale	2;(I)			
Information sup- plémentaire	AGS, The threshold value is based on the element content of the corresponding metal., When there is compliance with the OEL and biological tolerance values, there is no risk of harming the unborn child			
			1 mg/m3	Conférence américaine des hygié- nistes indus- triels gouver- nementaux - concentra- tions maxi- males admis- sible
sulfate de cuivre	7758-98-7		1 mg/m3 (sous forme de Cu)	MAK (D)

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

	` '	•	` '	
Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
nitrate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	36 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,12 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,9 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basatop Fair



Version: 3.2 Date de révision: 08.02.2021

	Consomma- teurs	Contact avec la peau, Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
tétraborate de di- sodique pentahydraté	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme	6,7 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Exposition à long terme	3,4 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme	316,4 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme	159,5 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Exposition à long terme, Exposition à court terme	0,79 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
nitrate d'ammonium	Station de traitement des eaux usées	18 mg/l
tétraborate de disodique pentahy- draté	Eau douce	2,9 mg/l
	Eau de mer	2,9 mg/l
	Sol	5,7 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	13,7 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En présence de poussières:

Lunettes de sécurité

Protection des mains

Protection respiratoire

Matériel : Gants

Protection de la peau et du

corps

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

: proteection respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de

poussière.

Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN

143) Filtre P1

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basatop Fair



Version: 3.2 Date de révision: 08.02.2021

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide

Couleur : divers

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 5, Concentration: 100 g/l (20 °C)

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non pertinent

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: Non explosif

Limite d'explosivité, inférieure : Non explosif

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité relative : Non applicable

Masse volumique apparente : env. 1.150 kg/m³

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable

Température de décomposi-

: > 130 °C Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition ther-

mique.

Viscosité

tion

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basatop Fair



Version: 3.2 Date de révision: 08.02.2021

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Se décompose par chauffage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, Hypochlorites, subs-

tances reagissant acidement ou basiquement, substances susceptibles d'etre inflammable ou oxydable, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des hydrocar-

bures chlorés, composés organiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Oxydes d'azote (NOx)

dangereux Ammoniac

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basatop Fair



Version: 3.2 Date de révision: 08.02.2021

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l

Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

tétraborate de disodique pentahydraté:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.200 - 3.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,0 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

sulfate de cuivre:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 300 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Résultat: non irritant

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents

constituants.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: non irritant

tétraborate de disodique pentahydraté:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

sulfate de cuivre: Evaluation: Irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: non irritant

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basatop Fair



Version: 3.2 Date de révision: 08.02.2021

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant

tétraborate de disodique pentahydraté:

Espèce: Lapin Evaluation: Irritant

Résultat: Irritation modérée des yeux

sulfate de cuivre: Evaluation: Irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Résultat: non sensibilisant

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents

constituants.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

tétraborate de disodique pentahydraté:

Type de Test: Test de Buehler Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

nitrate d'ammonium:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

tétraborate de disodique pentahydraté:

Mutagénicité sur les cellules : Le

: Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

germinales- Evaluation

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basatop Fair



Version: 3.2 Date de révision: 08.02.2021

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

tétraborate de disodique pentahydraté:

Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérogène n'est pas possible

avec les données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

: Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré

d'effets tératogènes.

L'information fournie est basée sur les données de subs-

tances similaires.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun

effet sur la fertilité.

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

: Espèce: Rat

Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré

d'effets tératogènes.

tétraborate de disodique pentahydraté:

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

: Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très fortes

doses de cette substance.

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basatop Fair



Version: 3.2 Date de révision: 08.02.2021

Toxicité à dose répétée

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat

NOAEL: > 1.500 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Rat

NOAEL: = 256 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 52 w

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Espèce: Rat

NOAEL: >= 185 mg/kg

Voie d'application: Par inhalation

Durée d'exposition: 2 w

Méthode: Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Informations générales : Risque de formation de méthémoglobine.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50: 490 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l

Durée d'exposition: 10 jr

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basatop Fair



Version: 3.2 Date de révision: 08.02.2021

tétraborate de disodique pentahydraté:

Toxicité pour les poissons : CL50 (limande): 74 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 242 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les algues : CE10 (Scenedesmus subspicatus): 24 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

sulfate de cuivre:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Salmo sp.): 0,1 - 2,5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,024 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 0,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

nitrate d'ammonium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

té ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -3,1

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Une contamination des eaux souterraines est

13 / 16

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basatop Fair



Version: 3.2 Date de révision: 08.02.2021

peu probable.

Répartition entre les compar- : Remarques: Donnée non disponible timents environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Remarques: Donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

: L'information se rapporte au composé principal.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Vérifier la réutilisation en agriculture.

Contacter le fabricant.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale;

ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil **IBC**

Remarques : Non pertinent

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basatop Fair



Version: 3.2 Date de révision: 08.02.2021

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de

l'eau (Allemagne)

: WGK 1 pollue faiblement l'eau

Autres réglementations : TRGS 511 'Ammoniumnitrat'.

Produit soumis au règlement (UE) 2019/1148 ; les transactions suspectes, la disparition ou le vol du produit doivent être

signalés à l'autorité compétente .

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Ox. Sol. : Matières solides comburantes Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. : Irritation cutanée

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dange-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basatop Fair



Version: 3.2 Date de révision: 08.02.2021

reuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO -Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL -Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition autoaccélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR